Le CESE s'est prononcé sur la mixité des métiers

Catégorie
Vie de l'assemblée
Date de publication
Publiée le 26/11/2014
Saisine liée :
Agir pour la mixité des métiers
Sous-titre
Saisine gouvernementale
Chapeau

Avis présenté par M. Patrick Liébus, au nom de la section du travail et de l'emploi, présidée par Mme Françoise Geng

Corps
De nombreuses dispositions ont été adoptées par le législateur dans le but de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Agir pour la mixité des métiers est une étape supplémentaire dans la politique d'égalité professionnelle.

Constats, analyses, évolutions, toutes les données rassemblées depuis plusieurs années, aboutissent à des conclusions similaires et de nombreux travaux ont identifié les leviers pour combattre les inégalités de genre dans la formation et dans l'emploi. La mixité a cependant été identifiée relativement récemment, par les pouvoirs publics, comme une dimension majeure de l'égalité professionnelle. Dans ce domaine, les évolutions apparaissent encore limitées et incertaines. Un large champ de propositions et d'actions doit donc être prospecté, avec pour objectif de lutter contre les stéréotypes de genre en mobilisant toutes les parties prenantes, depuis la première éducation jusqu'au lieu de travail.

La non-mixité des métiers est marquée par une forte asymétrie : d'un côté, des métiers à dominante masculine restent difficilement accessibles aux femmes qui, lorsqu'elles s'y aventurent, rencontrent souvent, dès l'étape de formation professionnelle, des obstacles considérables sur leur parcours ; de l'autre, certains métiers à dominante féminine sont peu valorisés, faiblement rémunérés et parfois voués au sous-emploi et au temps partiel subi. Ils n'attirent donc pas les hommes.

Les stéréotypes de genre, fondés sur une naturalisation et une hiérarchisation des compétences et véhiculés à tous les niveaux de la société depuis la cellule familiale jusqu'à la sphère publique (représentation politique, médias...), en passant par l'école, la formation professionnelle et le travail, sont à l'origine d'une répartition déséquilibrée des hommes et des femmes dans les métiers et constituent toujours un puissant facteur de blocage. Tel est le constat à partir duquel notre assemblée a structuré ses propositions.

Aujourd'hui encore, nombre de femmes au travail ne sont considérées que comme pourvoyeuses d'un salaire d'appoint alors que la réalité est toute autre : de nombreux foyers monoparentaux vivent sur cet unique salaire et dans les foyers biactifs les deux rémunérations sont souvent essentielles. En dépit de son développement constant depuis l'après-guerre, l'activité des femmes est encore trop souvent identifiée aux fonctions domestiques. Les compétences prétendument naturelles qui y sont associées (patience, minutie, appétence pour le soin et l'intérêt pour autrui) sont transposées dans le monde du travail et assimilées à des tâches considérées comme simples et qui ne sont reconnues formellement par aucune qualification. A l'opposé, les mathématiques, la physique, les techniques, les disciplines « dures » et les métiers qui leur sont associés, ceux de la

responsabilité et de la prise de décision font encore très souvent l’objet d’une assignation masculine.

Il s’agit donc de déconstruire ces stéréotypes et de développer réellement une culture de l’égalité, entreprise longue et ardue mais incontournable pour espérer faire avancer enfin cette question. Une réelle évolution dans la mixité des emplois n’aura de sens que dans ce cadre global. Pour cela le CESE encourage une action volontaire et plus coordonnée des branches, des collectivités publiques et des entreprises.

Patrick Liébus est président de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), vice-président de l'UPA et artisan couvreur zingueur. Il siège au CESE à la section du travail et de l'emploi où il représente le groupe de l'artisanat.

- L'avis a été voté lors de la séance plénière du 26 novembre à l'unanimité

Tags :

- vidéo
- mixité des métiers

© - copyright CESE - Avril 2024